

Madame, Monsieur xxx,

En tant que sénateur(trice) de xxx, ayant pour mission d'être à l'écoute et de porter la voix des citoyens, nous souhaitons vous alerter sur la situation dramatique de la jeunesse française impactée par les mesures sanitaires.

Vous allez devoir vous positionner sur des décisions qui impacteront la vie de la jeunesse, dans le cadre du projet de loi N°9 actuellement en cours d'examen.

Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et plus encore de la mise en place du protocole sanitaire dans les établissements scolaires, nous alertons, avec des professionnels de la santé et de l'enfance, les pouvoirs publics sur les dangers de ces dispositions à l'égard des enfants très fragilisés par ces mesures entravant leur développement physiologique et psychologique, d'autant que les enfants ne constituent pas le premier vecteur de propagation du virus.

Comme le reconnaît le gouvernement la situation des plus jeunes est devenue un deuxième problème de santé publique.

Le constat est sans appel : les services pédopsychiatriques débordent d'enfants et de jeunes en détresse psychologique et ne sont pas en mesure de répondre à cet afflux croissant.

Comme le somme Marie-Estelle Dupont, psychologue clinicienne, « une société qui sacrifie sa jeunesse est une société malade ».

Pendant plus d'un an, certains enfants ont eu peur d'aller à l'école, ont eu du mal à respirer, ont eu des céphalées, ont entendu avec difficulté les enseignants, ont été gênés par la buée sur leurs lunettes de vue. Le masque les asphyxiait. Les plus petits ont pu développer des troubles d'apprentissage, du langage et des troubles alimentaires.

Certains, au cours de leur courte vie auront davantage vu le demi-visage que la pleine face de leurs parents, de leurs enseignants. D'autres n'entendent à longueur de journée que des imprécations sanitaires, des recommandations hygiénistes, ou encore des annonces anxieuses.

Alors qu'ils sont censés être exemptés de pass sanitaire pour fréquenter leurs établissements scolaires, les tests à répétitions sont venus conditionner leurs accès à la scolarité.

Même si certaines mesures sanitaires ont été levées, nous devons nous assurer que désormais les enfants ne seront plus sacrifiés sur l'autel de la politique sanitaire.

Pour cela nous devons apporter des solutions pérennes afin de ne plus détériorer leur santé mentale mais aussi pour réparer les dégâts causés.

D'autre part, le sujet de l'autorité parentale doit être posé, car largement piétinée pour des raisons illégitimes.

Qu'il s'agisse de l'instruction en famille, qui sera désormais soumise à dérogation à partir de la rentrée 2022, ou encore de l'autorisation d'un seul des deux parents pour la vaccination, il est clair que le gouvernement se substitue à des décisions qui reviennent normalement de droit aux parents. Il est important de rétablir un libre choix avec un consentement libre et éclairé qui doit se faire entre la famille et le médecin traitant.

Nous avons d'ailleurs déposé plusieurs amendements auprès de l'Assemblée Nationale et du Sénat :

- dans le cadre du Projet de loi n° 4857 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique, afin que tous les mineurs soient exemptés du pass vaccinal et du pass sanitaire.
- dans le cadre du Projet de loi n°9 maintenant provisoirement un dispositif de veille et de sécurité sanitaire en matière de lutte contre la Covid-19, afin que tous les mineurs soient exemptés du pass sanitaire.

Ce dernier ayant été voté en AN le 12 juillet 2022 et qui sera examiné par vos soins à partir du 18/07.

Nous tenons à vous redire notre refus que soit appliqué le pass sanitaire aux mineurs, pour toutes les raisons évoquées précédemment.

Notre Association, Mamans Louves, regroupe 35000 mères de famille sur le territoire français et d'outre-mer et œuvre à la défense de l'intérêt supérieur des enfants ainsi qu'à la préservation de l'autorité parentale, a déposé ces amendements, qui ont été portés par vos collègues les députés, bien conscients qu'il est temps de préserver les enfants et les jeunes. Nous les remercions.

Nous espérons que comme eux, vous prendrez les bonnes décisions pour nos enfants.

Nous nous tenons bien sûr disponible pour tout rendez-vous au cours duquel nous pourrions vous livrer en détails ces constats fait par des centaines de professionnels, ainsi que vous témoigner des milliers de familles inquiètes pour les enfants.

Vous trouverez, Madame, Monsieur xxx, en pièces jointes différentes études et rapports qui pourront vous permettre d'approfondir ce sujet :

- L'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et des jeunes
- Bilan de l'impact du protocole sanitaire sur la santé des enfants
- Etude d'impact du port du masque à l'école
- Etude sur le suicide des jeunes pendant la période pandémique
- Impacts traumatiques de la politique sanitaire actuelle sur les enfants : un constat clinique alarmant
- Une communication du CNOF contre le retour du masque

Dans l'attente de notre premier contact, veuillez agréer, Madame, Monsieur xxx, l'expression de nos salutations distinguées.